

Image not found or type unknown



Offre de pret non conforme après déblage de fonds

Par **lolou**, le **14/06/2023** à **08:06**

Bonjour,

J'ai posé une question sur mon offre de prêt du 4 mai de regroupement de prêt conso erroné car le commercial n'a pas intégré les bons montants, après plusieurs étapes au sein de la banque dont une importante qui est (l'étude du dossier), mon offre a été acceptée et les fonds débloqués.

Il s'avère que le 16 mai, un appel suivi de courriers m'informe que le montant qui a servi à soldé les dossiers n'est pas suffisant et je dois régler les mensualités du 20 mai....

Comment peut-on se tromper à ce point, manquer de vigilance après plusieurs étapes de contrôle, et surtout tous les dossiers en interne. De plus aucun conseiller ne m'indique quel est le bon montant pour le capital restant dû et quelle date devait être retenue.

Merci pour votre retour

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **14/06/2023** à **08:28**

Bonjour et bienvenue

Cela correspondrait peut-être au fait que le nouveau crédit a été n' a pas été calculé sur le capital restant dû après l'échéance du 20 avril, mais 20 mai !?

Dans ce cas, c'est une mésentente entre vous... Voyez avec le médiateur de la banque.

Par **lolou**, le **14/06/2023** à **08:43**

Bonjour,

Merci pour votre réponse, mais j'ai besoin d'un conseil avant d'agir, je ne suis pas avocat ni

juriste.

Celui qui cause un dommage se doit de le réparer, le problème est la mensualité du 20 mai que le commercial n'a pas pris en compte effectivement en sachant que le dossier a été monté le 4 mai par ses soins, et une autre étape quelques jours après est l'étude du dossier, là aussi aucun contrôle, je ne suis pas conseiller dans une banque et on ne peut tout accepter, d'autant plus que les courriers reçus indiquent des mauvais montants pour le capital restant dû, d'après leurs services que j'ai contactés, mais que fait-on du contrat signé erroné, accepté, les fonds débloqués.

Que faire de ce contrat qui est faux

Bien évidemment que je vais saisir le médiateur, mais la banque me demande de faire d'abord, réclamation, puis recours si pas satisfait, puis médiateur.

Cordialement